Le cas « Madagascar » partagé au webinaire sur la facilitation des échanges en Afrique

29 juin 2022



La Direction générale des douanes a partagé le cas de Madagascar durant le Webinaire sur la facilitation des échanges en Afrique francophone ce mercredi 29 juin 2022 sur le thème « L'exemple de Madagascar : vers des procédures rationalisées et digitalisées ». « Réduire le délai de dédouanement et fluidifier les échanges au niveau des frontières impactent positivement sur la compétitivité de nos opérateurs et influe directement sur les prix à la consommation », explique Lainkana Zafivanona Ernest, Directeur Général des Douanes dans sa présentation.

C'est dans ce contexte que la Conférence Permanente des Chambres Africaines francophones (CPCCAF), la Chambre de Commerce Internationale (ICC) et l'Alliance Mondiale pour la Facilitation des Echanges a organisé ce webinaire.

Madagascar est aujourd'hui dans une dynamique positive grâce à la mise en œuvre du plan stratégique 2020 - 2023 et des 31 projets de modernisation. « En quelques années, nous avons déjà réduit les délais de dédouanement mais nous comptons encore en jours et non en heure », avoue le Directeur Général. « Nous avons des objectifs très ambitieux mais avec l'appui de l'Alliance mondiale pour la Facilitation des échanges, nous avançons à grand pas », poursuit-il en faisant référence au lancement imminent des deux projets « Décisions anticipées » et de « certificat phytosanitaire électronique » sous l'égide du Comité National de la Facilitation des Echanges.

